

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION  
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-1827 rév. 2**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :  
*The French Committee for Accreditation certifies that :*

**FRANCE CONTROLE THERMIQUE ET ECONOMIE D'ENERGIE  
102 RUE DU GENERAL LECLERC  
77170 BRIE-COMTE-ROBERT**

**SIREN : 891690125**

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/IEC 17020:2012**  
*fulfils the requirements of the standard :*  
et aux règles d'application du Cofrac  
*and Cofrac rules of application*  
en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : A*

Un organisme de type A est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.

*A type A body is a body exclusively providing "third party" inspection services.*

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

**BÂTIMENT - GÉNIE CIVIL / BUILDING - CIVIL ENGINEERING**

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

**3-1827 rév. 2**

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.  
*and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.*

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

*Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.*

Date de prise d'effet / *Granting date* : **07/12/2022**Date de fin de validité / *Expiry date* : **30/11/2025**

Pour le Directeur Général et par délégation  
*On behalf of the General Director*

Le Responsable du Pôle Bâtiment / Industries / Services,  
*Pole manager - Building / Industries / Services,*

**Validé par Olivier BUVAL**

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

*This certificate is only valid if associated with the technical appendix.*

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).

*The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).*

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-1827 Rév. 1.

*This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-1827 Rév. 1.*

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS  
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

## ANNEXE TECHNIQUE

### N° 3-1827 rév. 2

Organisme d'inspection accrédité :

**FRANCE CONTROLE THERMIQUE ET ECONOMIE D'ENERGIE**

**102 RUE DU GENERAL LECLERC  
77170 BRIE-COMTE-ROBERT**

|                               |
|-------------------------------|
| <b>PORTEE D'ACCREDITATION</b> |
|-------------------------------|

Accréditation(s) en vigueur :

| 15 - BÂTIMENT - GÉNIE CIVIL / 15.1 - Bâtiment : Etablissements neufs en construction ou établissements existant faisant l'objet de travaux /<br>15.1.5 - Inspection d'opération standardisées d'économies d'énergie dans le cadre du dispositif de délivrance des Certificats d'Economie d'Energie |  |   |
|--|--|---|
| Code   | Phase, type et objet des inspections   | Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)  |
| 15.1.5a  | Contrôles sur site d'opérations standardisées d'économies d'énergies # selon les groupes de compétences suivants :<br>Groupe 1 "Enveloppe" | Code de l'énergie (article L.222-2-1)<br>Arrêté du 29 décembre 2014 modifié relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économie d'énergie<br>Arrêté du 22 décembre 2014 modifié définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie<br>Arrêté du 28 septembre 2021 modifié relatif aux contrôles dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie<br>Cahier des charges du contrôle basé sur les fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie, les instructions de la DGEC, du PNCEE ou les exigences spécifiques des clients<br>Questions/Réponses disponibles sur le site Internet de la DGEC à l'adresse : ( <a href="https://www.ecologie.gouv.fr/questions-reponses-sur-dispositif-cee">https://www.ecologie.gouv.fr/questions-reponses-sur-dispositif-cee</a> )<br>Les lettres mensuelles et les flashs info de la DGEC |

|         |   |  |
|---------|---|--|
| 15.1.5b | Contrôles sur site d'opérations standardisées d'économies d'énergies # selon les groupes de compétences suivants :<br>Groupe 2 "Calorifuge"   | Code de l'énergie (article L.222-2-1)<br>Arrêté du 29 décembre 2014 modifié relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économie d'énergie<br>Arrêté du 22 décembre 2014 modifié définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie<br>Arrêté du 28 septembre 2021 modifié relatif aux contrôles dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie<br>Cahier des charges du contrôle basé sur les fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie, les instructions de la DGEC, du PNCEE ou les exigences spécifiques des clients<br>Questions/Réponses disponibles sur le site Internet de la DGEC à l'adresse : ( <a href="https://www.ecologie.gouv.fr/questions-reponses-sur-dispositif-cee">https://www.ecologie.gouv.fr/questions-reponses-sur-dispositif-cee</a> )<br>Les lettres mensuelles et les flashes info de la DGEC |
| 15.1.5c | Contrôles sur site d'opérations standardisées d'économies d'énergies # selon les groupes de compétences suivants :<br>Groupe 3 "Systèmes simples de production et d'optimisation de l'énergie"                        | Code de l'énergie (article L.222-2-1)<br>Arrêté du 29 décembre 2014 modifié relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économie d'énergie<br>Arrêté du 22 décembre 2014 modifié définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie<br>Arrêté du 28 septembre 2021 modifié relatif aux contrôles dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie<br>Cahier des charges du contrôle basé sur les fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie, les instructions de la DGEC, du PNCEE ou les exigences spécifiques des clients<br>Questions/Réponses disponibles sur le site Internet de la DGEC à l'adresse : ( <a href="https://www.ecologie.gouv.fr/questions-reponses-sur-dispositif-cee">https://www.ecologie.gouv.fr/questions-reponses-sur-dispositif-cee</a> )<br>Les lettres mensuelles et les flashes info de la DGEC |
| 15.1.5d | Contrôles sur site d'opérations standardisées d'économies d'énergies # selon les groupes de compétences suivants :<br>Groupe 4 "Systèmes complexes de production et d'optimisation de l'énergie et services associés" | Code de l'énergie (article L.222-2-1)<br>Arrêté du 29 décembre 2014 modifié relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économie d'énergie<br>Arrêté du 22 décembre 2014 modifié définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie<br>Arrêté du 28 septembre 2021 modifié relatif aux contrôles dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie<br>Cahier des charges du contrôle basé sur les fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie, les instructions de la DGEC, du PNCEE ou les exigences spécifiques des clients<br>Questions/Réponses disponibles sur le site Internet de la DGEC à l'adresse : ( <a href="https://www.ecologie.gouv.fr/questions-reponses-sur-dispositif-cee">https://www.ecologie.gouv.fr/questions-reponses-sur-dispositif-cee</a> )<br>Les lettres mensuelles et les flashes info de la DGEC |

|         |  |  |
|---------|--|--|
| 15.1.5e | Contrôles sur site d'opérations standardisées d'économies d'énergies # selon les groupes de compétences suivants :<br>Groupe 5 "Equipements simples" | Code de l'énergie (article L.222-2-1)<br>Arrêté du 29 décembre 2014 modifié relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économie d'énergie<br>Arrêté du 22 décembre 2014 modifié définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie<br>Arrêté du 28 septembre 2021 modifié relatif aux contrôles dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie<br>Cahier des charges du contrôle basé sur les fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie, les instructions de la DGEC, du PNCEE ou les exigences spécifiques des clients<br>Questions/Réponses disponibles sur le site Internet de la DGEC à l'adresse : ( <a href="https://www.ecologie.gouv.fr/questions-reponses-sur-dispositif-cee">https://www.ecologie.gouv.fr/questions-reponses-sur-dispositif-cee</a> )<br>Les lettres mensuelles et les flashes info de la DGEC |
|---------|--|--|

**Liste des implantations intervenant dans le cadre de l'accréditation octroyée à  
FRANCE CONTROLE THERMIQUE ET ECONOMIE D'ENERGIE**

| IMPLANTATIONS               | ADRESSE  |
|-----------------------------|--|
| Agence de Brie-Comte-Robert | 102, rue du Général Leclerc<br><br>77170 BRIE-COMTE-ROBERT |

Date de prise d'effet : **07/12/2022**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-1827 Rév. 1.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)